



**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du lundi 7 octobre 2019**

18h05 : ouverture de la séance. Le quorum est atteint avec 22 membres présents.

Mme HAMEL, Principale adjointe, est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour suivant est adopté sans remarque particulière :

**I – Adoption du PV du 2 juillet 2019**

**II – Bilan de l'année 2018/2019 et rentrée 2019**

**III – Proposition de répartition des IMP**

**IV – Voyages scolaires**

**V – Conventions**

**VI – Questions financières**

**VII – Questions diverses**

**I- ADOPTION DU PV DU 2/7/2019**

Le PV est adopté sans remarque particulière.

**II- BILAN DE L'ANNEE 2018/2019 ET RENTREE 2019**

Le Principal rappelle les chiffres de rentrée :

- effectifs (cf tableau excel)

**III- PROPOSITION DE REPARTITION DES IMP**

Cf. tableau (cf tableau)

M. le Principal rappelle que les IMP (indemnités pour missions particulières) correspondent à des tâches attribuées aux professeurs en dehors de la présence des élèves.

Certaines missions sont obligatoires, comme la coordination EPS (qui n'est plus rémunérée en heures mais en IMP). D'autres sont internes à l'établissement et soumises à l'aval du CA.

Le collège a été doté de 12 unités de valeur 250.

Il est précisé que les Devoirs Faits ne sont pas rémunérés en IMP mais en HSE spécifiques.

vote : 0 contre 0 abstention 22 pour

#### IV- VOYAGES SCOLAIRES

M. le Principal précise que les voyages étaient tous prévus la semaine avant les vacances de Pâques afin de perturber le moins possible les cours tout en permettant aux professeurs et aux élèves de pouvoir récupérer grâce aux vacances. Cependant, tous les établissements scolaires font ce choix, les prix sont donc plus élevés et tout est rapidement complet pour les destinations du Royaume-Uni. L'an prochain, une autre semaine sera choisie (peut-être celle qui précède Pentecôte).

Mme la Présidente du FSE indique que l'aide du FSE a été attribuée de manière équitable avec une somme fixe allouée à chaque voyage : 7€ par élève et par jour.

	Participation des familles	Observations	Classes	Date	Vote
<b>Angleterre : Birmingham</b>  Objectifs linguistiques et culturels du cycle 4.	479€ Assurance comprise (participation du FSE à hauteur de 1719€) 2570€ prélevés sur fonds de roulement pour la part accompagnateurs	49 élèves et 5 accompagnateurs Trajet en avion 4 nuitées en famille	Une 4ème + une 3ème	Du 23 au 27 mars	Contre : 0 Abs : 0 Pour : 22
<b>Ecosse</b>	483€ Assurance comprise (participation du FSE à hauteur de 1750€) 2083€ prélevés sur fonds de roulement pour la part accompagnateurs	49 élèves et 4 accompagnateurs Trajet en avion 4 nuitées en famille	2 classes de 5ème	Du 10 au 15 mai	Contre : 0 Abs : 0 Pour : 22
<b>Italie : Rome</b>	338€ avant déduction de l'aide du FSE de 952€ Assurance comprise	Italianisants de 4ème 2 accompagnateurs Trajet en car 4 nuitées en famille	Italianisants de 4ème du collège CAMUS et du Puy Ste Réparate.	Semaine avant Pâques	Contre : 0 Abs : 0 Pour : 22
<b>Toulouse</b> Objectifs pluridisciplinaires : aéronautique, historique, artistique.	342€ Assurance comprise (participation du FSE à hauteur de 875€) 864€ prélevés sur fonds de roulement pour la part accompagnateurs	Logement dans un centre d'hébergement en pension complète sur le Domaine d'Ariane	Une classe de 4ème	Semaine avant Pâques	Contre : 0 Abs : 0 Pour : 22
<b>Espagne</b> Objectifs linguistiques, culturels, civilisationnels. Partenariat avec la bibliothèque de La Tour d'Aigues.	430€ avant déduction d'une aide possible du FSE Assurance comprise	49 élèves et 4 accompagnateurs (3 professeurs + la bibliothécaire de La Tour) Trajet en car (long trajet mais car souhaité pour rayonner sur place) 4 nuitées en famille	2 classes de 3ème	Semaine avant Pâques	Contre : 0 Abs : 0 Pour : 22
<b>Séjour ski</b> Station à proximité de l'Alpe d'Huez Objectifs physiques (motricité + découverte ski) et citoyens (vivre	314€ (aide FSE incluse) Assurance comprise	Logement en centre d'hébergement en pension complète. 5 accompagnateurs (+ 1 extérieur)	50 élèves du niveau 6ème (inscription selon ordre d'arrivée des dossiers)	27-31 janvier	Contre : 0 Abs : 0 Pour : 22

ensemble).					
<b>Séjour Buoux</b> Classe délocalisée avec l'environnement comme fil conducteur.	54€ (pas d'aide du FSE demandée)	2 nuits au château de l'environnement 2 accompagnateurs Activités mises en œuvre par les enseignants avec la contribution de toutes les matières.	5A (classe DYS)	Du 6 au 8 avril	Contre : 0 Abs : 0 Pour : 22

	<b>Participation des familles</b>	<b>Observations</b>	<b>Classes</b>	<b>Date</b>	<b>Vote</b>
<b>Sorties ULIS</b> Thème : mobilité et découverte de la région	40€ (pas d'aide du FSE demandée)	8h-17h départ de Pertuis	ULIS	4 mercredis dans l'année	Contre : 0 Abs : 0 Pour : 22

Concernant le projet ULIS, un représentant des parents estime que le temps passé dans les transports est sous-estimé et que les élèves ne pourront pas faire beaucoup de visites la journée. Prendre le métro et les bus à Marseille sera très compliqué.

D'autres membres qui connaissent également Marseille alertent sur les travaux actuellement en cours qui compliquent beaucoup les déplacements aux abords et dans le centre de la ville.

M. le Principal explique que l'objectif de ces sorties est justement de permettre aux élèves d'apprendre à se repérer dans un environnement urbain qui ne leur est pas familier. C'est un programme évolutif, les premières sorties ont lieu à Aix-en-Provence. Ce projet est réalisé sans difficulté par d'autres établissements avec des élèves de l'ULIS.

## V- CONVENTIONS

. Convention avec l'IFAC pour assurer une journée de formation auprès des délégués de 6ème au mois de novembre.

vote : 0 contre 0 abstention 22 pour

. Convention avec le Centre social de l'Aiguier pour assurer différents ateliers avec les élèves sur le temps de la pause méridienne (débat en lien avec le développement de l'expression orale en 3ème / activités sportives / jeux co-animés par les élèves).

vote : 0 contre 0 abstention 22 pour

. Convention d'adhésion au Greta. Cette adhésion est obligatoire mais le collège ne dispose actuellement pas de suffisamment de locaux disponibles pour pouvoir accueillir ce type de formation.

vote : 0 contre 0 abstention 22 pour

## VI- QUESTIONS FINANCIERES :

. M. le gestionnaire propose la reconduction du taux de reversement des charges du service restauration au service général. Cette opération permet de financer les dépenses des fluides. Le taux est de 19%.

vote : 0 contre 0 abstention 22 pour

. M. le gestionnaire propose la reconduction des tarifs des dégradations. L'objectif est éducatif, il n'est pas de gagner de l'argent.

vote : 0 contre 0 abstention 22 pour

## VII- QUESTIONS DIVERSES :

Questions AAPE :

1- *« La convocation d'un CA quatre jours avant de nouvelles élections, donc avec une équipe peut-être moins concernée (les enfants de certains parents n'étant plus au collège) n'est pas simple à gérer. S'il s'agit de régler des questions urgentes, ne serait-il pas plus efficace de donner délégation d'action pour celles-ci à une instance réduite (Direction, 1 parent de chaque Association et 1 ou 2 professeurs, par exemple), décisions à entériner au CA suivant comprenant les parents fraîchement élus » ?*

M. le Principal explique qu'il s'agit d'une question technique et qu'il va se renseigner sur les possibilités qui existent, dans le respect du cadre législatif. L'aval du CA est indispensable pour confirmer les réservations auprès des voyagistes et lancer les inscriptions des familles aux voyages scolaires.

2- *« Des parents signalent une pause déjeuner trop courte : 15 minutes au 2ème service, s'agit-t-il d'un cas particulier, d'un problème d'information des élèves » ?*

M. le Principal indique qu'il est présent à la demi-pension quasi quotidiennement. Les derniers élèves se présentent au repas à 13h ce qui laisse 35 minutes avant le début des cours. Certains services ont pu être plus longs et complexes lors de la semaine d'accueil des correspondants allemands.

En tout début d'année, des élèves d'une classe de 6<sup>ème</sup> ont signalé un temps trop court pour déjeuner certains jours. L'ordre de passage à la cantine a été modifié en fonction et ne semble plus poser de problème.

3- *« Le dimensionnement du collège avec ses 730 collégiens dont 650 demi-pensionnaires fait toujours question. Des constructions de logements dans les villages du secteur vont faire croître la population et par conséquent le nombre de collégiens, il faut l'anticiper, il faut le chiffrer. Quelle concertation incluant le Département, le Rectorat, les Mairies, existe-t-elle sur ce sujet ? Faut-il demander au département un délestage sur les collèges de Pertuis »*

M. le Principal explique qu'une prévision des effectifs des futurs 6<sup>èmes</sup> est généralement faite en novembre. Une estimation à moyen terme pourrait être envisagée avec la contribution de M. l'Inspecteur du 1er degré. M. le Principal estime que le collège ne peut pas accueillir un nombre trop important d'élèves supplémentaires, notamment en raison de la taille de la cour et de l'effectif de la demi-pension.

M. le Président de la Cotelub précise que le collège a été construit pour les communes de l'ex-canton de Pertuis. Ce découpage est devenu obsolète, il faut peut-être le repenser. Les moyens (financiers et humains) engagés doivent bénéficier à la population qui y contribue. En cela, la volonté est de permettre aux élèves issus du secteur de la communauté des communes de pouvoir être scolarisés sur La Tour d'Aigues. L'objectif des élus ne peut pas être d'envoyer des élèves à Pertuis. D'autant que Pertuis risque de basculer sur un autre découpage (Marseille).

M. le Principal ajoute que des logements sont également en construction sur Pertuis et vont rapidement alimenter les collèges existants.

Un représentant des parents estime qu'il est urgent d'anticiper de nouvelles arrivées de familles dans le secteur. Il souligne que des écoles sont en construction et pose la question de la construction d'un second collège.

M. le Principal rappelle qu'une baisse des effectifs aurait des conséquences sur les postes des enseignants et que c'est un paramètre à ne pas négliger. Il ajoute que le décisionnaire est le Conseil départemental. M. le Président de la Cotelub estime que les services de l'Education nationale et ceux du Conseil départemental doivent travailler ensemble.

M. le Principal donne lecture de la lettre du Maire d'Ansouis suite à l'avis défavorable du conseil municipal de rediriger les élèves vers Pertuis. Il donne également lecture de la lettre de Mme

TRINQUIER à M. le Président du Conseil départemental.

4- *« Des parents délégués ayant assisté aux conseils de classe ont ressenti que leur présence était peu utile. Pourrait-on re-préciser les attentes de l'équipe éducative sur la présence des Parents Délégués aux conseils de classe » ?*

M. le Principal explique que le rôle des parents est de représenter la communauté éducative que constituent les parents des enfants de la classe. Ils n'ont pas vocation à intervenir pour leur enfant ou pour un cas particulier. Il est essentiel que les échanges soient constructifs et abordent des points intéressants pour le collectif de la classe.

Expliquer cette tâche aux parents relève de la responsabilité des fédérations. Un représentant des parents confirme que les parents reçoivent une charte de fonctionnement ainsi qu'un temps de formation avant les conseils.

Des représentants des enseignants soulignent l'importance de la présence des parents aux conseils de classe. Ils sont une ouverture et un relais. Sans représentant des parents, les conseils perdent de leur intérêt car ils deviennent une simple réunion interne.

5- *« Il est toujours fait état, pour certaines classes, et certains professeurs, d'une quantité de travail très importante.*

*Les moyens de communication modernes ne permettraient-ils pas de concerter les exigences des professeurs pour lisser la demande de travail sur la semaine, par exemple » ?*

La Principale adjointe explique que la charge de travail des élèves est consultable par les enseignants lors de la saisie des devoirs dans le cahier de textes.

Les représentants des enseignants suggèrent que le délégué de classe alerte les professeurs dans le cas d'une surcharge trop importante.

6- *« Le dispositif mis en place concernant le DNB série Professionnel permet-il à tous les collégiens concernés de bénéficier d'une préparation équivalente ? Cela concerne plus précisément, les élèves non concernés par le dispositif mais qui optent finalement pour le DNB Professionnel ».*

M. le Principal précise qu'il faut dissocier l'examen du projet d'orientation. Le dispositif n'a pas uniquement pour objectif de préparer les élèves au DNB série PRO mais plutôt de les amener à une orientation réussie en voie PRO.

En collège, tous les élèves devraient présenter le DNB série collège. Certaines dérogations sont faites pour permettre à des élèves fragiles de quitter le collège avec un diplôme plus accessible comme le DNB série PRO et le CFG. C'est à l'équipe éducative de proposer le DNB série PRO à une famille. Les parents peuvent refuser et vouloir le maintien de l'inscription au DNB série collège.

Un représentant des parents souligne un manque d'équité pour les élèves qui passent le DNB PRO sans faire partie du dispositif. Il redoute que certaines familles puissent se sentir lésées.

M. Le Principal rappelle que le dispositif ne concerne que deux matières.

Mme La Principale adjointe ajoute que le dispositif des années précédentes était aussi limité en nombre de places.

Un représentant des enseignants explique que dans la perspective du DNB PRO, même pour les élèves qui ne sont pas dans le dispositif, des adaptations sont mises en place en classe ainsi qu'une notation bienveillante.

M. Le Principal insiste sur le fait que le dispositif s'adresse à des élèves méritants, qui ont des difficultés mais qui sont persévérants. Un représentant des enseignants confirme que le bilan est à ce jour positif.

Le Principal conclut en informant le CA de la lettre de M. le Président du Conseil départemental indiquant qu'aucun moyen de remplacement supplémentaire ne pourra être octroyé au collège pour l'entretien. Mme RIMBAUD a l'intention de reprendre le travail à mi-temps. Il est probable que cela soit possible en janvier.

20h, fin de la séance.

La secrétaire de séance,

Delphine HAMEL

Le Principal,

Pierre FRANCOIX